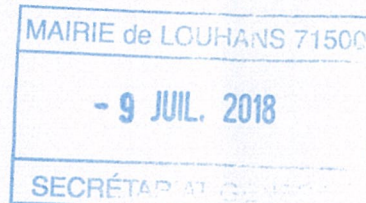




INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ



La Déléguée Territoriale

Monsieur le Maire
Mairie de Louhans Châteaurenaud
1 rue des Bordes - BP 95
71501 LOUHANS Cedex

ST
=

SL

F.B

DGS

Dossier suivi par : Christelle FRATY

Tél. : 03.85.21.96.53

Mail : c.siroty-fraty@inao.gouv.fr

Mâcon, le 26 juin 2018

N/Réf : CM/ND/CF-18-

Objet : Projet de PLU de la commune de Louhans - Châteaurenaud

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 9 mai 2018, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de PLU de la commune de Louhans - Châteaurenaud..

Le périmètre de l'ancienne commune de Louhans (439 ha) appartient à l'aire géographique des Appellations d'Origine Protégée (AOP) " Volaille de Bresse", "Dinde de Bresse", "Beurre de Bresse", et "Crème de Bresse". Il appartient également à l'aire de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) "Moutarde de Bourgogne", "Emmental Français Est-Central", " Volailles de Bourgogne", "Saône et Loire" (vins).

Le périmètre de l'ancienne commune de Châteaurenaud n'est concerné par aucune aire géographique d'AOP. Il appartient à l'aire de production de l'IGP "Volaille de Bourgogne".

L'extension urbaine représente 18,73 ha et le renouvellement urbain représente 11,21 ha. L'emprise des EBC n'a pas d'incidence sur les prairies.

Il est primordial de préserver et de protéger de toute urbanisation les prairies consacrées à l'alimentation des bovins (pâturage et production de foin ou d'affouragement en vert).

En effet, dans le respect du cahier des charges des productions de l'AOP Beurre de Bresse et Crème de Bresse, le schéma d'alimentation mixte traditionnel bressan des bovins, associant herbe et maïs, est l'un des facteurs déterminants des caractéristiques du lait produit dans l'aire géographique. L'équilibre au sein de la ration entre les deux composants que sont l'herbe et le maïs influe sur les propriétés du lait favorisant la transformation de sa matière grasse en beurre.

La commune de Louhans est une zone de collecte de lait.

Par conséquent, je vous informe que l'INAO ne s'oppose pas à ce projet, dans la mesure où celui-ci s'oriente plutôt dans le maintien et le développement de l'activité agricole.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Directrice
et par délégation,
Christèle MERCIER

INAO - Délégation Territoriale Centre-Est

SITE DE MACON

37 Boulevard Henri Dunant - CS 80140

71040 MACON Cedex

TEL : 03 85 21 96 50 / TELECOPIE : 03 85 21 96 51

www.inao.gouv.fr

INAO-MACON@inao.gouv.fr